

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 1^{er} juillet 2019

Convocation du : 24 juin 2019

Objet : : AMI Foncier et immobilier pôle Bois du Boutariq.

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. René MOREAU, premier vice-Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

Etaient présents : F. Pinet, S. Simion, A. Froget, T. Fodera, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, M. Truc, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Gauthier, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, J. Marcellin, B. Saudemont.

Excusés : J-M. Bernard, J. Francou, JP. Bellet, R. Aquino, S. Osinga, M. Mescle, T. Gau, JC Vallier, JP Artigues, F. Darini, M. Gaignaire, F. Gatounes

JC Vallier a été remplacé par son suppléant Jean-Pierre Gauthier

Pouvoirs : Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Franck Gatounes absent a donné pouvoir à Fabien Gascard

René MOREAU, 1^{er} vice-Président, rapporte les éléments du projet.

Depuis la création du pôle Bois dans la zone d'activité du Boutariq par la Communauté de communes en 2009, cet espace n'a cessé d'attirer des entreprises, des compétences et des emplois qui ont participé au renforcement, à la structuration de la filière et au positionnement du territoire.

Suite au départ d'une entreprise de fabrication de plaquette forestière (combustible de nombreuses chaudières bois du département), la CCBD a indiqué sa volonté de conserver sa fonction dédiée au bois et lance un appel à manifestation d'intérêt. Cet appel s'adresse aux entreprises et groupements de la filière bois qui pourront trouver à Veynes, dans un espace dédié avec du terrain (parc à bois) et des bâtiments (hangars et chalet administratif) les conditions et les moyens de leur développement.

Cet AMI se présente sous la forme d'un cahier des charges et d'un règlement de consultation. Le calendrier prévisionnel situe le lancement de la consultation dès juillet et la sélection des candidats en octobre 2019.

A l'issue de la discussion, le 1^{er} vice-Président soumet aux voix l'approbation du lancement de l'AMI.

Le Conseil approuve à l'unanimité le lancement de la consultation pour le pôle Bois du Boutariq dans les modalités décrites.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 28 dont 2 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190701-Db75_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

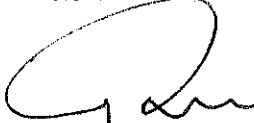
Affichage : 13/06/2019

Pour le Président par délégation



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} vice-Président,


René MOREAU

